

Le concept-cadre des formations à l'Institut Suisse de Pédagogie pour la Formation Professionnelle (ISFPF)

Martine Blanc-Dély

1. Salutations et préambule

Avant toute chose, j'aimerais dire à quel point je suis heureuse de l'occasion qui m'est donnée de présenter ici un concept de formation destiné aux enseignants professionnels. En effet, et bien que la formation professionnelle concerne la majorité des jeunes en formation selon un système particulier à la réalité helvétique, j'ai néanmoins le sentiment que celui-ci n'est pas forcément bien connu par les instances parallèles ou partenaires desquelles la grande majorité de cet auditoire est représentative.

Je suis convaincue que la prise en compte des réalités inhérentes à cet univers est nécessaire au développement de l'ensemble des systèmes éducatifs de notre pays.

C'est la raison pour laquelle j'ai accepté avec plaisir de témoigner ici, au nom du groupe dans lequel je travaille, des réflexions que nous sommes en train d'élaborer.

2. Présentation succincte de l'Institut

Les propos que je vais tenir sont le fruit d'une réflexion qui a été conduite par l'équipe de l'ISFPF à Lausanne. Permettez-moi de vous présenter quelques éléments d'information concernant cette institution que je représente ici. L'institut a été fondé en 1972 pour former le corps enseignant des écoles professionnelles. Il s'agit d'un Institut fédéral, ce qui lui confère un caractère particulier. Ses activités se concrétisent en trois lieux de formation qui constituent chacune d'elle une section : Zollikofen, Lugano et Lausanne. Si les finalités et la politique de formation sont communes, chaque section les réalise en tenant compte des spécificités, besoins et possibilités régionales puisque nos partenaires sont les cantons et que chacun d'eux est responsable de la formation professionnelle réalisée dans son territoire.

Les certifications délivrées par l'Institut permettent d'exercer dans les différents cantons.

3. Présentation du système suisse de formation professionnelle

A ce point, il me paraît important de tracer dans les grandes lignes le système de formation professionnelle afin de comprendre dans quel contexte se situe notre propre activité.

Le système suisse de formation professionnelle est caractérisé par la pluralité des lieux de formation, c'est ce que l'on appelle la formation duale : l'apprenti apprend sa profession à l'école professionnelle et dans l'entreprise, souvent aussi en un troisième lieu, le cours d'introduction. La pluralité des lieux de formation permet une répartition des tâches. Le partage du temps et des tâches diffère selon le type d'apprentissage. Néanmoins l'alternance est basée sur un rythme hebdomadaire : durant chaque semaine, l'apprenti participe à des cours en école professionnelle.

Pour simplifier, on peut dire que l'entreprise enseigne la pratique et l'école professionnelle la théorie. En réalité, et sans vouloir relancer un débat sans fin, vous savez que la théorie ne se distingue pas toujours de la pratique. Dans ce sens, l'école joue aussi bien un rôle pro-actif que rétroactif. Pro-actif dans la mesure où l'élève y apprend les bases théoriques du métier qu'il exercera plus tard dans l'entreprise, rétroactif parce que l'école utilise ce que l'élève a vécu et appris dans l'entreprise. De plus l'école doit répondre à un besoin prospectif dans la mesure où elle doit agir sur des savoirs en émergence. Son rôle est bien en relation avec la mobilité et la flexibilité professionnelle.

Si le système de formation professionnelle concerne avant tout la formation de base des jeunes de la tranche d'âge de 16 à 20 ans ainsi que de jeunes adultes, elle répond de plus en plus aux besoins liés à l'évolution toujours plus rapide des professions et des technologies par des programmes de formation continue ou de réinsertion professionnelle qui concernent les adultes.

Le système de formation dual conjugué avec l'articulation entre la formation de base et la formation continue confèrent à la formation professionnelle une spécificité qui exige de la part de son personnel une grande mobilité et l'aptitude à rester cohérent avec un champ professionnel en constante évolution. Un maître professionnel est appelé à travailler avec des publics très divers aussi bien quant à la nature de leur champ d'activité que par les tranches d'âge.

4. Défis de la formation professionnelle

A cette complexité vient s'ajouter le fait que la formation professionnelle est aujourd'hui tributaire du climat de mouvance et de crise qui caractérise l'ensemble du monde du travail.

Pour faire face à cette évolution et pour rester concurrentielle à tous les plans, la Suisse doit se doter d'un ensemble de stratégies nouvelles d'organisation du travail, tant au plan technique qu'au plan social. La résolution des problèmes complexes et nouveaux découlant de cette situation ne pourra être pleinement efficace que si tous les acteurs du monde du travail sont prêts à y faire face. C'est sur ce point que la formation professionnelle a un rôle déterminant à jouer.

La formation professionnelle devra préparer les individus à gérer de manière responsable des situations dont les paramètres varient dans tous les domaines : qualifications, fonctions, systèmes d'information, organisation du temps et de l'espace.

Seul un système de formation qui prenne en compte ces facteurs, pour être en mesure de s'adapter à une telle configuration, peut être performant. Il doit avant tout permettre aux formés de forger les outils essentiels qui leur permettront de vivre ou de survivre dans une telle instabilité. C'est là que réside la principale mission de la formation professionnelle de base. Cependant, étant donné la rapidité avec laquelle les paramètres qui constituent le contexte socioprofessionnel évoluent, la formation de base ne pourra en aucun cas permettre aux professionnels d'être prêts à tout. C'est pourquoi la formation continue dans tous les domaines d'activité doit absolument prendre un essor en dehors duquel il n'y a pas d'alternative possible.

Des mesures ayant pour vocation de répondre à de telles exigences et de valoriser la voie de la formation professionnelle ont déjà été prises dans notre pays. Il s'agit notamment de l'introduction de la maturité professionnelle et du développement des hautes écoles professionnelles.

Les défis auxquels est actuellement confrontée la formation professionnelle lui demandent donc de mettre toujours plus l'accent sur l'acquisition de compétences qui préparent les professionnels à gérer le changement, par exemple apprendre à apprendre, la créativité, l'ouverture à l'innovation ou avoir des clés de lecture pertinentes pour décoder l'univers du travail.

5. Rôle particulier de l'ISPPF dans ce contexte

Dans un tel contexte, la formation des enseignants et des formateurs est la pierre angulaire pour contribuer à relever de tels défis.

La formation doit permettre aux enseignants une préparation adéquate pour pouvoir réaliser de manière compétente des fonctions qui s'éloignent de plus en plus du rôle qui leur était traditionnellement dévolu, *la transmission des savoirs.*

En conséquence, l'ISFP se doit d'ores et déjà d'être pleinement impliqué pour offrir aux enseignants des écoles professionnelles une formation qui soit à la hauteur de telles exigences.

C'est la raison pour laquelle nous accordons une importance particulière au travail en partenariat avec les différents organes qui constituent le système de la formation professionnelle, tout comme nous insistons sur la qualité des formations que nous développons.

Notre mission ne se limite plus à préparer des enseignants dont le rôle consiste avant tout à transmettre un patrimoine de connaissances mais aussi à rendre capables les formés d'inventer leurs propres modèles par rapport à un futur indescriptible et à s'engager sur des voies nouvelles.

Il s'agit en fait de former des enseignants-formateurs.

6. Une réponse en émergence : le concept-cadre des formations des enseignants professionnels

6.1 Un groupe de travail

C'est bien parce qu'il a compris l'ampleur de l'enjeu que l'OFIAMT a attribué à l'ISP, au début de l'année 1993, le mandat de proposer un concept rénové en collaboration avec la Conférence romande des Offices cantonaux de la formation professionnelle et les écoles.

Un groupe de projet constitué de membres de ces différents organismes s'est donc attelé à la tâche exigeante de concevoir une proposition de formation qui satisfasse l'ensemble des cantons romands.

Le résultat de ce groupe de travail, le concept-cadre des formations de base à l'ISFP est actuellement en consultation auprès des Départements cantonaux responsables des écoles professionnelles.

6.2 Axes directeurs et lignes de force

Trois axes directeurs ont présidé à l'élaboration de ce projet :

- tenir compte des besoins et des possibilités des cantons dans une période de crise,
- proposer une formation qui réponde aux exigences de qualité nécessaires pour relever les défis actuels et futurs de l'enseignement professionnel,
- garantir une équivalence tant du point de vue des contenus que des titres délivrés dans les autres régions linguistiques suisses.

Le souci constant des membres du groupe de travail a porté sur la diminution des coûts à la charge des cantons, sur l'organisation qui se veut souple et flexible ainsi que sur une vision de l'ensemble de la carrière de l'enseignant.

Ces objectifs devraient être atteints par les lignes de force suivantes qui sous-tendent ce projet :

- la généralisation des formations en emploi,
- la décentralisation et l'appel aux ressources cantonales en matière de formation pour ce qui concerne les cours de culture générale ou les compléments professionnels et techniques,
- la prise en compte des situations individuelles : les étudiants négocient et programment leur parcours de formation selon leurs forces et leurs désirs en partenariat avec les autorités cantonales, et l'ISFPF,
- la constitution, autant que cela s'avère possible, de modules, véritables troncs communs réunissant les diverses fonctions enseignantes,
- la conception de la formation en unités capitalisables attestées qui constituent de véritables crédits de formation,
- l'articulation entre la formation de base et la formation continue : la formation de base modulaire pourra venir se compléter de crédits de formation liés au développement de la carrière de l'enseignant ainsi qu'à l'évolution des besoins du système de formation professionnelle. Pour l'instant, nous pensons entre autres à la maturité professionnelle, à la formation à l'accompagnement pédagogique, aux nouvelles technologies, à la direction d'école.

6.3 Les principes régissant la formation des futurs enseignants

L'ensemble des formations que nous réalisons déjà ainsi que celles que nous sommes en train de développer sont fondées sur des principes qui nous semblent être à la mesure d'un tel challenge.

Former des enseignants qui connaissent la (les) matière(s) qu'ils enseignent

Transmettre un savoir ou un savoir-faire est intimement lié à la connaissance de ceux-ci.

Même si les futurs enseignants sont des adultes capables d'autoformation, ils ne peuvent assimiler seuls l'ensemble des savoirs et savoir-faire relatifs aux matières d'enseignement, surtout si les prémices n'ont pas fait l'objet d'une formation préalable.

Réfléchir sur une didactique et la mettre en pratique supposent l'acquisition préalable de connaissances spécifiques ou un processus d'acquisition en voie de se faire.

Tenir compte de l'évolution pour mettre en place des méthodes d'enseignement évolutives

Les problèmes actuels (économie, société, profession, vie quotidienne) sont complexes. Ils intègrent des voies multiples d'analyse et de recherche de solution. Le besoin de mobilité (sociale, professionnelle...) s'affirme. Les études professionnelles vont se caractériser par un refus des spécialisations précoces et un développement des aspects généralistes de la formation.

Tout ceci fait que l'on demandera aux élèves :

- de penser de manière associative et résolutive,
- de développer l'intuition, l'imagination, la créativité, la solidarité, ainsi que les techniques de travail correspondantes.

Tout ceci ne peut s'acquérir dans le cadre d'un enseignement magistral où l'élève est en position d'attente. Mais ne peut se révéler et s'exercer que par le biais d'activités autonomes et individualisées.

Les objectifs visés ne peuvent être atteints dans une discipline particulière mais au travers de l'enseignement de tous les domaines traités. D'où la nécessité de méthodes d'apprentissage diversifiées :

- qui donnent à l'élève le moyen d'apprendre par lui-même,
- qui éveillent l'intérêt,
- qui suscitent la motivation à l'activité,
- qui permettent de travailler en groupe, à deux ou seul.

Ceci entraîne pour le futur enseignant de grands bouleversements dans sa manière de travailler avec ses élèves.

- Déclencher des processus d'apprentissage globaux,
- Proposer des expériences ou des cas variés,
- Apprendre à apprendre,
- Analyser un problème,
- Formuler ses idées,
- Les exposer,
- Ecouter celles des autres,
- Promouvoir l'autonomie sans négliger l'intégration au sein de l'école.

Ce type d'enseignement pose à ceux qui enseignent des exigences élevées qu'ils ne pourront satisfaire que s'ils ont reçu une formation adéquate et s'ils sont convaincus du bien-fondé du travail en équipe.

L'exemplarité : faire apprendre à apprendre

Il faut dépasser la simple accumulation des acquis de savoirs et savoir-faire.
En d'autres termes :

- Faire vivre à l'étudiant un processus d'apprentissage, une remise en question de soi (s'il veut l'opérationnaliser chez ses élèves et se former toute sa vie), bref, initier ou renforcer un engagement personnel.
- Faire prendre conscience à chacun des problèmes, les étudier, en rechercher la solution.
- Faire en sorte que chacun remette en question d'une manière permanente et réaliste :
 - sa propre personne,
 - la société,
 - la nature et les nouveaux moyens d'information.

«Il ne s'agit plus de donner un bagage de connaissances-objets, mais plutôt une méthode intellectuelle visant non pas le savoir en lui-même mais la capacité d'apprendre. Il s'agit moins d'apprendre des réponses que d'acquérir l'art de poser des questions pertinentes».
CDIP

L'interdisciplinarité

Un même problème doit pouvoir être traité au travers de ses multiples aspects : opératoire, technique, mais aussi économique, politique, mathématique... expressif, communicationnel, voire social. En d'autres termes, dans une plus grande globalité.

Les missions imparties à l'école professionnelle dépassent maintenant le seul apprentissage pour viser l'aspect social et éducatif : n'entend-on pas souvent dire que l'enseignement professionnel constitue la seconde chance d'insertion des jeunes ?

De ce fait, la tâche des enseignants doit dépasser le contexte disciplinaire et en venir à multiplier les occasions de collaboration à constituer des équipes pratiquant le décloisonnement disciplinaire.

La formation des futurs enseignants à l'ISPPF vise à la mise en œuvre de ces idées :

- en mettant en place un maximum d'occasions permettant l'interdisciplinarité
 - Pédagogie du projet
 - Journée didactique permettant la mise en œuvre du principe d'activité
 - Organisation de modules communs aux maîtres de différentes branches

- en soulignant l'aspect interdisciplinaire des compétences dont l'acquisition est visée en psychopédagogie, pédagogie, didactique
- en posant une évaluation pluridisciplinaire.

Le principe d'activité

Seulement ce qui a été vécu et confronté à l'analyse d'autrui peut être théorisé puis transféré dans une pratique.

Le lien théorie-pratique-réflexion

Il s'exerce par le fait que la formation est en emploi et qu'elle fait alterner les phases d'exercice en école professionnelle, le mentorat et les regroupements à l'ISFPF. La formation a lieu en emploi. Le dialogue théorie-pratique est la pierre angulaire de la formation.

Les formateurs de l'ISFPF sont acteurs du processus dans son ensemble : l'enseignement de psychopédagogie, la didactique, les conférences, les séminaires, les apports spécialisés amènent les éléments théoriques qui sont mis en pratique lors de l'enseignement en école.

A cette occasion, l'étudiant identifie les lacunes ou les points d'achoppement qui ont limité ses premières acquisitions pédagogiques. Les questions qu'il se pose deviendront à leur tour l'objet d'études lors des regroupements à l'ISFPF.

Apports d'éléments théoriques, confrontation à la pratique professionnelle, questionnement individuel, échanges avec les pairs à propos de ses propres expériences subjectives amènent la remise en question des savoirs, leur réorganisation (ou les remédiations nécessaires).

Théorie, pratique, réflexion = alimentent le principe d'activité.

Ainsi, chacun en vient à construire sa propre «carte du monde pédagogique». En d'autres termes ses propres savoirs et savoir-faire pédagogiques.

C'est encore à l'occasion de ce dialogue théorie-pratique que l'étudiant prend conscience de l'aspect séquentiel du processus de transfert indispensable à l'utilisation des acquis de formation.

Le formateur est un partenaire

L'engagement dans la recherche des solutions aux questions posées par l'enseignement pousse formateurs et candidats à travailler ensemble.

Ceci tend à une plus grande prise en compte des besoins des individus en formation, mais aussi justifie l'accompagnement, le suivi de l'étudiant ainsi que des travaux personnels qui lui sont demandés.

La formation de la personnalité

La formation est centrée sur l'épanouissement du futur enseignant, c'est-à-dire sur ses prédispositions, ses goûts et ses intérêts.

De ce fait, l'ensemble des actions de formation ainsi que leur organisation ont pour but de stimuler les potentialités de chacun afin qu'il puisse les exploiter lorsqu'il sera enseignant.

«L'esprit d'ouverture et la compréhension des aspirations et des problèmes propres à la jeunesse reposent d'abord sur la capacité des enseignants à intégrer leur vécu personnel de façon non névrotique afin de ne pas accabler les élèves avec leurs propres problèmes d'autorité non assumée».

Les enseignants s'appuient sur les connaissances théoriques qu'ils acquièrent en psychologie du développement et en psychologie de la personnalité, ainsi qu'en matière de processus de socialisation.

Le principe de responsabilité

Il rejoint le principe de l'exemplarité. L'étudiant est un adulte responsable, autonome. Les formateurs de l'ISFPF le considèrent comme tel.

- C'est le cas pour la phase des compléments de connaissances préalables aux études puisque l'étudiant gère en partenariat (autorités cantonales et ISFPF) les modalités de sa formation : durée, rythme, type de cours.

- C'est aussi le cas lors des études pédagogiques

- théoriques
- pratiques

- Lors de l'évaluation

- unité didactique
- travail personnel

Le temps et le calme nécessaires à la formation

Il s'agit bien de fortifier la personnalité des futurs enseignants et pas seulement d'agir sur leurs comportements. De ce fait, les processus de changement qui sont initiés justifient que les étudiants aient à leur disposition calme et temps nécessaires.

6.4 Concept-cadre des formations des maîtres et maîtresses à l'ISFPF

Le présent concept-cadre a valeur *d'application* à l'ensemble des enseignants professionnels.

Il est fondé sur le principe d'une *formation en emploi*. Sa structure est articulée en deux modules ayant chacun leur spécificité et leur dynamique propres.

MODULE UN

Ce module se déroule en emploi. Sa durée ne peut être inférieure à deux semestres. Cependant, elle peut varier en fonction des connaissances professionnelles à compléter, du rythme et des possibilités de chaque étudiant.

Unité de formation a (UFa) : parcours individualisé de formation aux connaissances

Au cours de ce module, le candidat est engagé à titre provisoire dans une école professionnelle. Il acquiert, le cas échéant, les connaissances qui lui sont nécessaires à l'accomplissement de la fonction prévue pour son engagement définitif.

a1. Elaboration du contrat de formation

Le profil de la fonction est élaboré par le directeur de l'école professionnelle sur la base d'un instrument de référence : une cartographie des fonctions enseignantes en école professionnelle. La comparaison entre le profil de la fonction enseignante et le profil du candidat permet de mettre en exergue ses points forts et de faire apparaître ses lacunes. En se fondant sur cette comparaison, un contrat est établi, selon la formule du partenariat, entre les autorités cantonales, l'ISFPF et le candidat.

Ce contrat qui engage les partenaires définit :

- les compléments éventuels de connaissances à acquérir;
- les modalités de formation. Pour chacun des différents domaines de connaissance, le candidat a la possibilité soit de suivre des cours dans des institutions reconnues par l'ISFPF, soit d'entreprendre une auto-formation validée par des experts reconnus par l'ISFPF;
- les conditions particulières, à savoir la charge d'enseignement et la rémunération sont définies pour la durée de la formation.

a2. Outil informatique pour la réalisation de supports de cours

Le candidat doit démontrer sa compétence à utiliser l'outil informatique pour réaliser des supports de cours. Si tel n'est pas le cas, il s'engage à l'acquérir selon les mêmes modalités que pour les compléments de connaissance décrites ci-dessus.

a3. Stage en entreprise

Le candidat qui n'aurait pas d'expérience de l'entreprise doit également accomplir un stage en entreprise d'une durée minimale de quatre semaines.

Unité de formation b (UFb) : introduction à l'enseignement en école professionnelle

b1. Enseignement en école professionnelle

L'activité d'enseignement définie dans le contrat permet au candidat de mettre à l'épreuve des faits sa motivation à enseigner en école professionnelle. Elle lui permet en outre d'initier le principe fondamental qui sous-tendra l'ensemble de la formation pédagogique, c'est-à-dire le dialogue constant théorie/pratique.

b2. Accompagnement pédagogique

C'est au moment où un candidat commence à enseigner en école que doit commencer l'accompagnement pédagogique. Celui-ci nécessite l'assistance pratique d'un mentor dûment formé à cette fonction et reconnu par l'Institut, ainsi que d'un responsable de l'ISPPF. Le mentor est un enseignant diplômé et expérimenté qui a en principe suivi la formation pédagogique de l'Institut.

UFc. Etudes pédagogiques préparatoires

c1. Cours d'introduction

Le candidat n'ayant aucune formation pédagogique antérieure est astreint à suivre un cours d'introduction pédagogique sous la responsabilité de l'ISPPF. Cette formation est à réaliser durant le premier trimestre de l'année d'introduction. Elle constitue une unité de formation des études pédagogiques préparatoires.

c2. Sciences de l'éducation (niveau 1)

Durant les deux semestres précédant l'entrée au module DEUX, les candidats commencent leurs études pédagogiques à propos des thèmes «éduquer, enseigner, apprendre» pour l'équivalent d'une journée par semaine. L'ISFPF détermine les contenus et les modalités de formation correspondants.

Evaluation du module UN

Durant cette phase d'introduction, la qualité de l'enseignement du candidat est évaluée en un partenariat entre le directeur d'établissement, le mentor et le responsable de l'ISFPF. Cette évaluation continue permet d'affirmer l'aptitude à enseigner du candidat.

MODULE DEUX

Le candidat qui a effectué le module UN avec succès peut accéder à la formation pédagogique de l'Institut (module DEUX). C'est l'autorité cantonale qui inscrit le candidat au module DEUX.

Il dure deux semestres en emploi et comprend deux parties :

- les sciences de l'éducation
- l'enseignement en école professionnelle avec *accompagnement pédagogique*

C'est l'ISFPF qui détermine les branches, contenus et modalités de formation relatifs à ce module.

UFd : sciences de l'éducation (niveau 2)

Cette unité de formation se réalise à l'Institut à mi-temps.

Les différentes disciplines qui constituent les sciences de l'éducation, notamment la pédagogie, la psychopédagogie, la psychologie, la sociologie, la didactique générale et les didactiques de branches permettent aux étudiants d'acquérir les compétences essentielles à la conception d'un enseignement actuel et adapté aux publics des écoles professionnelles.

Mises à part les didactiques de branches qui font l'objet d'un enseignement spécifique, les sciences de l'éducation sont traitées au travers de thèmes pluridisciplinaires.

Les activités visent à créer un vécu commun au groupe-classe, elles permettent à chacun d'exprimer un point de vue théorique. La confrontation de ces théories

individuelles permet des remises en question, des éclaircissements, des consolidations. Elle permet, en outre, par l'apport de théories de références présentées par les formateurs, d'élaborer de nouveaux modèles de connaissance et de procéder à des généralisations. Ce travail de conceptualisation sert de point de départ à une évolution des pratiques de formation.

Les participants relatent également des exemples personnels illustrant les thèmes traités en sciences de l'éducation. Ils présentent des problèmes rencontrés dans leur pratique et les résolvent en groupe. Ils partagent avec la classe des lectures et des réflexions issues de leur enseignement ou de leur travail personnel.

Chaque didactique de branche vise à dégager une didactique spécifique qui lie la «discipline-mère» à son application pratique (= apprêt didactique). Les participants s'y confrontent en préparant des unités d'enseignement où il s'agit :

- d'analyser les contenus,
- de réaliser des préparations d'enseignement qui tiennent compte de cette analyse et intègrent les apports des sciences de l'éducation.

En outre, les participants disposent d'une demi-journée hebdomadaire pour travailler selon leurs propres priorités (travail personnel, dossier de didactique, préparation de l'enseignement). Ils ont la possibilité de rencontrer durant ce temps leurs responsables. Ils peuvent aussi profiter des ressources et des synergies qui se développent à l'Institut (autres participants, formateurs, bibliothèque, documentation, logistique informatique).

UFe : Enseignement en école professionnelle avec accompagnement pédagogique

Les heures d'enseignement (en principe à mi-temps, en tout état de cause selon spécification du contrat) permettent de transférer et d'alimenter le travail de réflexion réalisé pendant la formation à l'Institut. Les étudiants bénéficient d'un accompagnement pédagogique assuré par les formateurs de l'Institut et de l'assistance d'un mentor.

L'accompagnement par les formateurs de l'Institut permet la réalisation des buts suivants :

- offrir un support concret aux sciences de l'éducation et aux didactiques de branches;
- permettre des discussions spécifiques en rapport avec la pratique;
- donner au participant l'occasion d'avoir un regard extérieur sur son enseignement;
- prendre des mesures de remédiation;
- développer un entraînement systématique à l'auto-évaluation;
- constituer un instrument pour évaluer la progression des pratiques d'enseignement.

L'accompagnement par le mentor, quant à lui, est en continuité avec celui entrepris dans le module UN. Il s'agit de préférence de la même personne qui assume ce rôle dans les deux phases de la formation.

Cet accompagnement va dans le sens d'une collaboration privilégiée. Le travail en coopération sert de tremplin à un échange fructueux aussi bien à propos des pratiques pédagogiques que des théories.

Evaluation du module DEUX

Le système d'évaluation de la formation pédagogique se compose de trois éléments :

Le dossier didactique

Au cours de l'année de formation pédagogique, chaque étudiant élabore un dossier de préparations de leçons dans un domaine d'enseignement. Il en fait une analyse écrite ayant pour objet d'explicitier ses choix pédagogiques et de les mettre en rapport avec les théories développées en sciences de l'éducation. Le dossier de préparations de leçons ainsi que son analyse constitueront les deux objets de l'évaluation.

Le travail personnel

A la fin du parcours de formation pédagogique, chaque candidat présente un travail personnel visant à intégrer les apports des cours et la pratique d'enseignement professionnel. Ce travail fera l'objet d'une soutenance orale.

Les leçons-test

L'évaluation de la pratique comprend deux leçons présentées durant l'année de formation pédagogique. Les sujets sont inscrits dans le programme d'enseignement habituel. Les dates des deux leçons sont fixées d'entente avec le candidat. L'unité didactique ainsi que le travail personnel peuvent être initiés durant les études pédagogiques préparatoires.

Délivrance du titre pédagogique

Le candidat dont toutes les unités de formation ont été validées reçoit le Certificat fédéral d'aptitudes pédagogiques pour sa (ses) branche(s) d'enseignement à la fin de l'année de formation pédagogique et d'accompagnement pratique.

Formation continue

Le Certificat peut être complété ultérieurement par d'autres didactiques spécifiques, groupes de didactiques de branches ou autres formations pédagogiques spéciales (exemple : maturité professionnelle, formation élémentaire, etc.).

La formation continue des enseignants professionnels est développée par l'ISPPF en collaboration avec les universités si nécessaire. L'inscription relève de l'autorité cantonale.

7. Opérationnalisation

Le premier pas pour l'opérationnalisation de ce projet sera la réalisation d'un modèle représentatif de la complexité des fonctions enseignantes du système de formation professionnelle. Cette conceptualisation que nous appellerons cartographie des fonctions va faire l'objet d'une recherche-action qui aura pour objectifs :

- *Identifier et décrire l'ensemble des fonctions enseignantes*
- *Identifier les exigences pour tenir ces rôles dans les diverses formations, aux différents niveaux et dans les diverses institutions de formation professionnelle*
- *Identifier les variations entre les modalités d'enseignement*

Cette recherche qui nous permettra de saisir la nature du travail dans le domaine de l'enseignement professionnel permettra

- *à l'ISPPF de construire ses curriculums*
- *aux instances de recrutement du corps enseignant de définir des profils de postes et de développer des instruments d'engagement performants*
- *aux personnes voulant exercer la profession d'enseignant professionnel de se situer et d'être de véritables partenaires lors de la définition des parcours de formation.*

8. Conclusion

Vous aurez certainement ressenti durant cette présentation que nous sommes à une phase décisive, à un tournant de notre institution. Nous sommes en train de nous engager dans une voie tout à fait nouvelle à laquelle nous croyons fortement. Les options que nous avons prises sont le fruit d'un long processus de maturation qui convergent sans doute avec les préoccupations que vous partagez tous ici. Maintenant, il nous reste à passer de l'idéal à la réalisation.

J'espère ici et maintenant avoir modestement contribué, par cette évocation, à vous aider à vous positionner par rapport à vos propres champs d'action, voire à soulever de nouvelles questions ou peut être entrevoir de nouvelles pistes.

Schématisation du concept-cadre des formations à l'ISFPF

Le concept-cadre a valeur d'application à l'ensemble des enseignants professionnels

Qui ?

Quoi ?

Quand/Durée ?

Groupe de projet
pilote par l'ISFPF

Elaboration d'une cartographie
des fonctions ou des familles
de fonctions enseignantes
en école professionnelle.

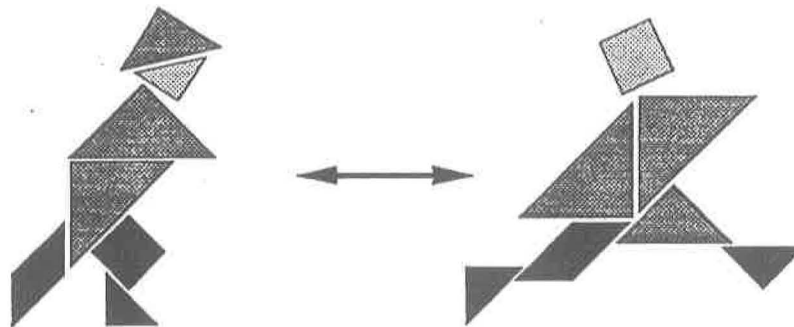
Mise en place
du groupe
de projet
1^{er} octobre 1993

Directeur
autorité compétente

Elaboration
du profil des postes en référence
à la cartographie des fonctions
et mise à concours

Mise au concours
du(des) poste(s)
d'enseignant

Profil
de la fonction



Profil
du candidat

Directeur
avec assistance éventuelle
d'experts reconnus
par l'ISFPF

Comparaison
des profils des candidats
au profil de fonction

Directeur - Autorité cantonale
avec information
transmise à l'ISFPF

Sélection
et engagement provisoire
pour une année probatoire

Procédure
de recrutement
avant l'année
d'introduction
et
planification
de la formation

Directeur
en partenariat
avec le (ou les)
responsables ou experts
reconnus par l'ISFPF

Définition contractuelle
du parcours de formation
aux connaissances

Qui ?

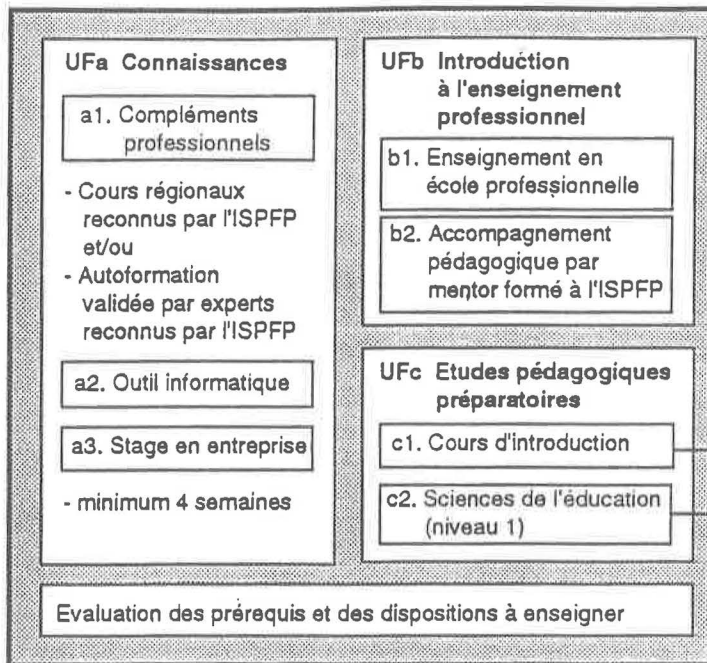
Quoi ?

Quand/Durée ?

① Module un

Directeur avec experts et/ou institutions de formation reconnus par l'ISPFP

ISPFP en partenariat avec Directeur



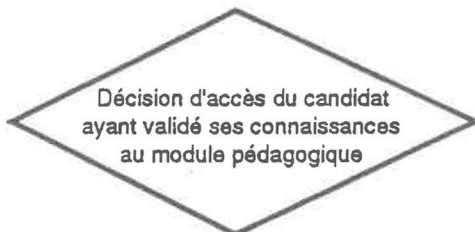
1 année scolaire au moins

Trimestre qui suit l'engagement

Pour les 2 semestres qui précèdent l'année pédagogique

Directeur en partenariat avec mentor et ISPFP

②

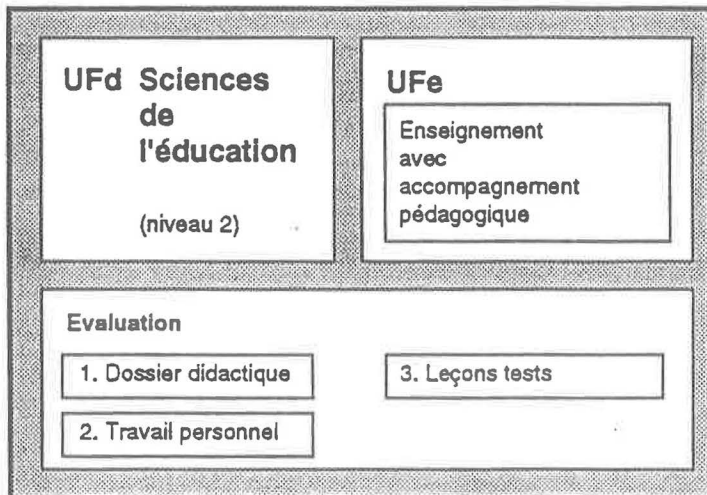


pendant l'année d'introduction; 6 mois avant le début du module pédagogique

③ Module deux

ISPFP

ISPFP



1 année scolaire

ISPFP

④



à l'issue de l'année de formation pédagogique

⑤

ISPFP sur la base des besoins exprimés

